

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Denis SARDON, Monsieur Christian SIFFELET, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Nathalie INGELAERE, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Madame Isabelle PERCHERON, Monsieur Morgan GUERAULT, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	27	26

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Béatrice TRIFFAULT à Mme Stéphanie TRIFFAULT, Mme Maud DEBOUT à M. Bruno GODET

Absent excusé : M. Arnold MARAIS

Date de la convocation

13 mai 2026

A été nommé secrétaire : M. Philippe BAUMY

Date d'affichage

13 mai 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-5 Subventions

**7-5-1 Demandes de
subvention.**

Considérant que les demandes de subventions auprès du Département doivent être déposées avant le 1^{er} juillet 2026,

**2026-054– Demandes de
subventions–
Aménagement itinéraire
cyclable rue Jean Parer**

La commune propose de présenter le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable rue Jean Parer qui permettra la jonction entre la piste cyclable rue André Chenal et la véloroute qui longe le canal. Cet itinéraire sécurisera la circulation à vélo entre les différents points de la commune : centre-ville, équipements sportifs et scolaires et commerces. Le carrefour de la rue Jean Parer et de la rue du Gourdet sera retravaillé pour rendre la traversée des cyclistes et des piétons plus sécurisée.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 214 845 € HT soit 257 814 € TTC.

le

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification
28/05/2026

- **ADOPTE** le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable rue Jean Parer pour un montant de 214 845 € HT

soit 257 814 € TTC.

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	197 845 €	237 414 €	Département	85 938 €
Maîtrise d'œuvre	17 000 €	20 400 €	Fonds vert	85 938 €
			Autofinancement	42 969 €
Total	214 845 €	257 814 €	Total	214 845 €

- **SOLLICITE** une subvention de 85 938 € auprès du Département au titre du volet 3, correspondant à 40 % du montant du projet,
- **SOLLICITE** une subvention de 85 938 € auprès d l'Etat au titre du fonds vert, correspondant à 40 % du montant du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Philippe BAUMY




Pour copie conforme
Le Maire,
Bruno GUYARD


